

L'an deux mil dix-sept, le 29 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 22/09/2017.

Étaient présents : Y. MELLET, Y. COLIN, F. DROUIN, G. RENAUD, H. RIALLAND, C. LEPAROUX, F. BAHU, R. DENIEL, J. HUBERT, V. MUSSARD, P. ROUSSEL.

Étaient absents excusés : A. CANAL (pouvoir à P. ROUSSEL), A. LEBAIN (pouvoir à C. LEPAROUX), C. CORBIERE (pouvoir à F. DROUIN).

M. Vincent MUSSARD a été élu secrétaire

N° 2017-07-01

TRAVAUX A L'EGLISE – RESTAURATION ET ETANCHEITE VITRAIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons constaté de nombreuses infiltrations d'eau autour du vitrail du transept SUD de l'église. Il y aurait donc nécessité de le déposer pour réaliser son étanchéité et de profiter de ces travaux pour le restaurer. Un devis a été demandé à la société HELMBOLD il y a plusieurs mois pour la réalisation de ces dits-travaux dont le montant s'élève à 18 430,45 € HT, toutes prestations confondues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide la restauration et l'étanchéité du vitrail du transept SUD de l'église pour un montant de **18 430,45 € HT par l'entreprise HELMBOLD**,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite la Dotation de l'Etat au titre de la DETR et la subvention du Conseil Départemental au titre du FST,
- dit que la dépense sera imputée à la section investissement du budget communal au **c/2313-34**.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2017-07-02

TRAVAUX D'ISOLATION A LA SALLE RAYMOND PROT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Emmanuel BOQUET, technicien du Conseil Départemental en charge du conseil en énergie partagée indique qu'il est nécessaire de compléter l'isolation du plafond de la salle Raymond Prot par de la laine de verre, lors des changements des dalles prévus dans le devis variante de l'entreprise LEGAL retenue par délibération N°2016-09-02bis du 18/11/2016. Un devis rectificatif a donc été demandé à cette entreprise dont le montant s'élève à 2 356 € H.T. auquel il faut rajouter le devis pour les travaux d'isolation des deux pignons de la salle d'un montant de 4 612 € H.T., soit un total de 6 968 € H.T. pour les travaux de rénovation thermique de la salle Raymond Prot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de compléter l'isolation de la salle Raymond Prot,
- accepte le devis variante rectifié de **l'entreprise LEGAL** pour un montant de **2 356 € HT**, auquel s'ajoute le devis pour les travaux d'isolation des deux pignons de la salle d'un montant de 4 612 € H.T., soit un total de **6 968 € H.T.** pour les travaux de rénovation thermique de la salle Raymond Prot, .../...

.../...

- sollicite la Dotation de l'Etat au titre de la DETR et du FSIL, de la Région et la subvention de la communauté de Communes au titre des économies d'énergie,
- dit que la dépense sera imputée à la section investissement du budget communal au c/2313-33.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2017-07-03

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016
SUR LE PRIX ET LA GESTION DES DÉCHETS PAR LE SMICTOM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel établi par le SMICTOM des pays de Vilaine sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Valide, à l'unanimité, la présentation du rapport présenté pour l'année 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2017-07-04

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016
COMMUNAUTE DE COMMUNES MOYENNE VILAINE ET SEMNON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités établi par la communauté de communes Moyenne Vilaine et Semnon pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Valide, à l'unanimité, la présentation du rapport d'activités de la communauté de communes Moyenne Vilaine et Semnon pour l'année 2016.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2017-07-05

CONCEPTION ET MISE EN PAGE DU BULLETIN MUNICIPAL

Florence DROUIN, adjointe à la communication informe le Conseil municipal de la nécessité de faire appel à un bureau de conception pour la réalisation du bulletin municipal car la charge de travail devient trop importante pour la commission chargée de sa réalisation.

Deux bureaux concepteurs ont été sollicités :

- Société EDICOLOR : 1 440,00 € HT pour un bulletin de 24 pages,
- Société IMAGINEO : 600,00 € HT pour un bulletin de 24 pages.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la **société IMAGINEO** pour la conception du bulletin municipal (24 pages) pour un montant de **600,00 € HT**.

N° 2017-07-06

OURAGAN « Irma »

AIDE AUX SINISTRÉS DE SAINT MARTIN ET SAINT BARTHELEMY

Monsieur le Maire évoque avec les membres du conseil municipal l'éventualité de verser une subvention exceptionnelle afin de venir en aide aux îles Saint Martin et Saint Barthélémy, sinistrées par l'ouragan « Irma » au début du mois de septembre dernier.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une aide à la Fondation de France au titre du fonds de « solidarité Antilles ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **500 €** à la **Fondation de France** au titre du fonds de « solidarité Antilles »,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.